

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance. La séance publique a été limitée à 12 personnes (hors membres du conseil municipal).

Présents : Mmes KOMONS – MASSON – JEANMAIRE - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – RUIZ - BADOINOT – GUILLERMO – MICHEL – POULAIN - BATONNET – SMET – GURY – ROSIER - BERNARD – FLORENTIN.

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Les membres élus à l'unanimité sont les suivants : (délibération n°2020-040)

Sivom du collège de Bourmont :

Titulaires : M. HASELVANDER – Mme MASSON – Mme BRIOT – M. BERNARD

Suppléants : M. BINSFELD – M. JEANDEMANGE – Mme JEANMAIRE – M. GUILLERMO

Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny :

Titulaires : M. POULAIN – M. BATONNET

Suppléants : M. BINSFELD – Mme MASSON

Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets 52 :

Titulaires : M. BINSFELD – Mme JEANMAIRE

Syndicat Intercommunal d'assainissement Goncourt Harréville Bazoilles :

Titulaires : M. RUIZ – M. ROSIER – M. GUILLERMO

Suppléants : M. BINSFELD – M. BADOINOT

SIVU de la Vallée de la Meuse :

Titulaires : M. BINSFELD – M. MICHEL – M. BERNARD – M. JOLY

Suppléants : Mme MASSON – M. JEANDEMANGE – M. GURY – M. SMET

COFOR :

Titulaire : M. MICHEL

Suppléant : M. BINSFELD

Petites Cités de Caractère :

Titulaire : M. HASELVANDER

Suppléant : le maire désignera une personne qualifiée

(délibération n°2020-041)

Le conseil municipal décide de créer une commission communale supplémentaire à celles créées par délibération n°2020-031, dénommée « Entreprises – Santé ». Cette commission sera co-animée par M. Haselvander et M. Smet. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMISSION COMMUNALE

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

(délibération n°2020-042)

Vu les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de ses pouvoirs, vote : pour 18, contre 0, abstention 1 (le maire ne prenant pas part au vote) :

1) Demander à tout organisme financeur pour tout projet d'un montant inférieur ou égal à 40 000,00 euros HT l'attribution de subventions.

Prend acte que conformément à l'article L.2122-23, susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

(délibération n°2020-043)

La Direction Générale des Finances Publiques doit procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs. Aussi, le conseil municipal propose les listes suivantes :

- candidats au poste de commissaires titulaires :

M. MICHEL Raymond (propriétaire de bois), M. BADOINOT Jean-Paul, Mme GAUTHIER Laëtitia, M. ROQUIS Freddy (personne extérieure), M. JOLY Julien, Mme DARSONVAL Chantal, M. POULAIN Philippe, M. CHAPUT Claude (personne extérieure), M. THEVENY Daniel (propriétaire de bois), M. TOULOUSE Guy, Mme MAIRE Nadine, M. MOSER Frédéric

- candidats au poste de commissaires suppléants :

M. BEZOT Alain (propriétaire de bois), M. MOUILLET Jean-Pierre, M. TROMMENSCHLAGER Alain, M. SMET Pierre, M. PERROT Yves, Mme JEANMAIRE Anne-Marie, M. RAOUL Alain, M. GOULARD Guy (personne extérieure), M. PERRUCHE Michel (propriétaire de bois), M. BOTTAZZINI Jean-Pierre (personne extérieure), M. RUIZ Albert, M. MUTEL Bernard.

ASSAINISSEMENT

Tranche 3 : domaine public Tranche 2 : domaine privé

(délibération n°2020-044)

Suite au marché lancé pour les travaux d'assainissement et d'eau potable à réaliser en 2020 (tranche 3 domaine public et tranche 2 domaine privé), l'ouverture des plis s'est révélée fructueuse.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juin 2020 pour examiner les offres proposées par les entreprises. Au vu des critères inscrits au règlement de la consultation, la CAO a retenu les offres suivantes :

LOT 1 « tranche 3 travaux sous domaine public » : rues Ferrée, Anciens Fossés, Haut Faubourg de France, Charrois, Albert Chapat et Stade (groupement constitué par la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et le syndicat Intercommunal du Nord Bassigny) : le groupement d'entreprises EUROVIA de Semoutiers (52) et MATHIEU TP de Outremécourt (52) pour un montant de 539 878,00 € HT, soit 647 853,60 € TTC ;

LOT 2 « tranche 3 travaux sous domaine public » : rues Général Leclerc, Notre-Dame, Chanoines, Colonel Baudel et Faubourg du Vivier (groupement constitué par la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et le syndicat Intercommunal du Nord Bassigny) : le groupement d'entreprises EUROVIA de Semoutiers (52) et MATHIEU TP de Outremécourt (52) pour un montant de 449 915,00 € HT, soit 539 898,00 € TTC ;

LOT 3 « tranche 2 mise aux normes des branchements en domaine privé » rues Lorraine, Baudoin, Stade, Faubourg de France, Rhodéz, Louise Michel et Verdun : l'entreprise SCHMIT TP de Vanvey (21) pour un montant de 285 751,55 € HT soit 314 326,71 € TTC.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour entériner le choix exprimé par la commission d'appel d'offres, à savoir : retient le groupement d'entreprises EUROVIA de Semoutiers (52) et MATHIEU TP de Outremécourt (52) pour les lots 1 et 2 et retient l'entreprise SCHMIT TP de Vanvey (21) pour le lot 3 pour les montants précités. Pouvoir est donné au maire pour signer le marché, les ordres de services ainsi que toutes pièces se rapportant au marché.

ASSAINISSEMENT
Demandes de
subvention

Au vu de l'attribution du marché, la commune doit déposer des demandes de subvention sur la base réelle du montant des travaux. 3 dossiers distincts seront déposés :

- Travaux sous domaine public (tranche 3)
- Travaux sous domaine privé (tranche 2)
- Travaux de défense incendie

Travaux sous domaine public (tranche 3) : (délibération n°2020-045)

L'attribution du marché de travaux « assainissement et eau potable sur la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon – tranche 3 » au groupement d'entreprises EUROVIA et MATHIEU TP pour les lots 1 et 2 représente un montant de 989 793,00 € HT, auquel il convient de déduire la part des travaux revenant au syndicat du Nord Bassigny soit 305 757,00 € HT, la part des travaux liés à la défense incendie soit 39 198,00 € HT, ainsi que la part des travaux d'extension du réseau d'eau rue du Stade établie à 9 990,00 € HT. Il convient également de prendre en considération les prestations externes (maîtrise d'œuvre, contrôles externes, mission SPS...) pour un montant de 64 191,54 € HT.

Ainsi les travaux sous domaine public (tranche 3) sont évalués à 699 039,54 € HT pour la part commune de Bourmont.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux d'assainissement sous domaine public tranche 3, autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs et valide le plan de financement suivant :

Financeurs	Subvention sollicitée
ETAT (DETR) 20%	139 807,91 €
AGENCE DE BASSIN (20%)	139 807,91 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL (20%)	139 807,91 €
GIP (20%)	139 807,91 €
Maître d'Ouvrage (20%)	139 807,90 €
Total	699 039,54 €

Travaux sous domaine privé (tranche 2) : (délibération n°2020-046)

L'attribution du marché de travaux « assainissement et eau potable sur la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon – tranche 3 » à l'entreprise SCHMIT TP pour le lot 3 (travaux sous domaine privé) représente un montant de 319 166,71 € HT, auquel il convient de rajouter les prestations externes (maîtrise d'œuvre, contrôles externes, mission SPS...) pour un montant de 20 037,00 € HT.

Ainsi, les travaux sous domaine privé sont évalués à 343 211,11 € TTC pour la commune de Bourmont.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux d'assainissement sous domaine privé tranche 2, autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs et valide le plan de financement suivant :

Financeurs	Subventions sollicitées
ETAT (DETR)	30%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	10%
GIP	30%
Maître d'ouvrage	jusqu'à 50% du montant TTC des travaux
Particulier	partie fixe 300,00 € + part variable selon subventions octroyées

Travaux liés à la défense incendie : (délibération n°2020-047)

Durant la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable (tranche 3) en 2020 à la commune déléguée de Bourmont, la commune a à sa charge les travaux liés à la défense incendie : le remplacement des poteaux incendie, la pose de nouveaux poteaux incendie et le redimensionnement en diamètre 125 des canalisations d'eau potable pour adaptation aux nouveaux poteaux incendie de diamètre 100 (à charge de la commune la différence de coût entre la fourniture et pose de canalisations de diamètre 80 et celles de diamètre 125).

La part des travaux correspondant à la défense incendie concernant le marché « assainissement et eau potable sur la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon – tranche 3 » s'élève à 39 198,00 € HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de dépenses pour les travaux de défense incendie liés aux travaux d'assainissement tranche 3, autorise le maire à demander des subventions à divers financeurs et valide le plan de financement suivant :

Financier	Subvention sollicitée
ETAT (DETR) 30%	11 759,40 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 52 (20%)	7 839,60 €
GIP (30%)	11 759,40 €
Maître d'ouvrage (20%)	7 839,60 €
Total	39 198,00 €

**Syndicat
Départemental
Energie et Déchets 52**

(délibération n°2020-048)

Le conseil syndical du SDED 52 a approuvé les modifications statutaires du syndicat ainsi que la mise à jour des annexes. Il revient désormais à la commune d'émettre un avis.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52.

**CONSULTATION
SARL NOVALAIT**

(délibération n°2020-049)

Un arrêté préfectoral n°52-2020-02-051 pris le 10 février 2020 porte consultation du public sur la demande présentée par la Sarl NOVALAIT à Graffigny-Chemin. Cette demande porte sur l'augmentation du nombre de vaches laitières et la régularisation de l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Graffigny-Chemin. Après exposé du maire, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de la Sarl Novalait.

**POSTE D'ATTACHÉ
DE
CONSERVATION
DU PATRIMOINE
CONVENTION
D'APPLICATION
2020**

(délibération n°2020-050)

Le maire rappelle la convention cadre 2018-2020 signée le 18 janvier 2018 relative à l'inventaire général du patrimoine culturel et aux animations culturelles organisées au sein de la commune et finançant à hauteur de 50% le poste d'attaché de conservation du patrimoine occupé par M. François Griot. Le maire indique que la convention d'application 2020 nous a été transmise par les services de la Région pour signature dans laquelle il est précisé entre autres, son objet, le programme, le budget de l'opération inventaire, l'engagement de la commune, la valorisation de l'action régionale, le financement, la durée de la convention.

Le maire est autorisé à signer ladite convention. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

**FORET
COMMUNALE**

(délibération n°2020-051)

En complément de la destination des coupes 2020 délibérée en séance du 14 novembre 2019 pour la commune déléguée de Goncourt, l'ONF propose d'ajouter la parcelle 227 (partie) d'une surface de 0,78 ha, contenant des épicéas scolytés secs.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour la mise en vente en bloc et sur pied en 2020 par les soins de l'ONF de la parcelle 227 partie en forêt de Goncourt.

**INDEMNITÉ AU
COMPTABLE**

(délibération n°2020-052)

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour allouer l'indemnité de confection de budget chaque année et pour la durée du mandat 2020-2026 à 100% à Monsieur Nicolas DIETENBECK dans le cadre de son activité de Receveur Municipal.

**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

Chacun des conseillers a reçu par mail le projet du Plan Communal de Sauvegarde afin de l'étudier avant la séance. Après échanges, le projet est accepté. Le maire informe le conseil que la validation du projet prendra la forme d'un arrêté du maire.

**ACHAT ET VENTE
D'UN VÉHICULE
COMMUNAL**

(décision du maire n°2020-020)

L'un des véhicules communaux de la commune déléguée de Bourmont ne pourra plus passer le contrôle technique. Des devis ont été demandés au Garage Central Dugrillon de Saint-Thiébauld qui nous propose de faire l'acquisition d'un Renault Master L2H2 Grand Confort, année 2016, 65916 kms, comprenant attelage gueule de loup, bandes réfléchissantes de signalisation, gyrophare et rangements intérieurs, pour un montant de 17 857,00 € TTC.

(délibération n°2020-053)

L'ancien véhicule communal Peugeot Boxer, année 2003, sera repris par le Garage pour 300 €.

VENTE D'HERBE

(délibération n°2020-054)

M. Ruiz indique qu'une consultation a été lancée pour de la vente d'herbe à Goncourt.

Seul M. Jacky Berlot a répondu pour les parcelles « Les Combelles », « sous les HLM » et « Terrain de foot », pour un total de 80 euros. (Les Combelles 35 €, sous les HLM 25 € et Terrain de foot 20 €)

Seul M. Freddy BARAUX a répondu pour la parcelle « Saint-Jean » pour 80 €.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour retenir ces offres.

**AIRE DE JEUX A
GONCOURT**

(décision du maire n°2020-021)

Devis de la société L'Echo Technique de Valence (26) pour l'acquisition d'une aire de jeux pour la commune déléguée de Goncourt, composée d'une cabane, d'une bascule, d'un jeu ressort, d'un panneau information jeu, d'une tyrolienne, d'un portique et d'un tapis volant pour un montant de 11 246,28 € TTC. Conformément aux délégations, le maire acceptera ce devis et demandera des subventions.

FERME DES NOYERS

Le maire rappelle que la Ferme des Noyers, située sur le territoire de Brainville sur Meuse, a été léguée à la commune de Bourmont par le Général Beaudoin à sa mort en 1971.

Cette ferme n'est pas desservie par le réseau d'eau public mais par une source grâce à une pompe. Le maire s'interroge sur le devenir de cette ferme. En accord avec le conseil municipal, le maire prendra contact avec Maître Boissière pour l'évaluation financière de la Ferme des Noyers et sa possible mise en vente.

**BAIL DE CHASSE A
NIJON**

Lettre du président de la société de chasse de Nijon proposant à la commune de dénoncer le bail de chasse en cours qui doit se terminer le 31 juillet 2022 pour s'engager pour 18 ans pour une location annuelle de 8 euros l'hectare (pour information la location actuelle est de 4 euros l'hectare).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dénonciation du bail de chasse de Nijon par la société de chasse et décide de relouer le bail de location amiable avec la société de chasse de Nijon représentée par M. Kévin DRIE, son président, pour une durée de 9 années. Décide que la location annuelle sera de 8 euros l'hectare.

ADHÉSION

(délibération n°2020-055)

Association Espaces Bevaux, Les Enclos de l'Histoire en Haute-Marne : accord du conseil municipal à l'unanimité pour adhérer à cette association qui réalise un travail d'inventaire des sites archéologiques fossiles en forêt sur notre département. Coût : 30 €.

(délibération n°2020-056)

Fondation du Patrimoine : accord du conseil municipal pour renouveler son adhésion à la Fondation pour la durée du mandat, coût : 75 € annuel pour une collectivité de moins de 1 000 habitants.

(délibération n°2020-057)

SPL Xdemat : la commune est adhérente à la société SPL-Xdemat, suite au renouvellement du conseil municipal, elle doit désigner le représentant de la collectivité qui siègera à l'assemblée générale de la société. M. Haselvander, maire, est désigné.

**MEMBRES DÉSIGNÉS
DU CCAS**

Le maire informe qu'il a nommé 5 personnes pour siéger au conseil d'administration du CCAS de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon :

- Mme Colette GEORGES, représentant l'UDAF
- Mme Régine PETITFOUR, présidente de l'ADMR
- Mme Huguette DUBOIS, présidente de l'association « Les Pommiers Blancs »
- M. Pierre-Jean THOMAS, membre du conseil d'administration du SSIAD
- Mme Céline MAURICE, présidente de l'APE Farandole pour le lien intergénérationnel.

La séance est levée à 23 heures.